

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 8 DÉCEMBRE 2022 - AIGLE - SALLE DE L'AIGLON

Président : M. Pierre CALORE
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : M. Nicolas BIFFIGER
Mme Gwendoline BORBOEN
Huissier : M. Laurent RISSE

Il est 20 h 00, **M. le Président Pierre CALORE** ouvre la 13ème séance de la législature 2021-2026, 8ème de l'année 2022. Il salue la présence de la Municipalité, la presse, le public et passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de 61 **Conseillers** (9 excusés). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président annonce un ordre du jour modifié qui se présente comme suit :

1.1 Appel

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022

1.4 Communications du Président

1.5 Communications de la Municipalité

2.1 Préavis municipal N° 2022-13 du 10 octobre 2022, relatif au budget 2023

2.2 Préavis municipal N° 2022-15 du 31 octobre 2022, à la réfection de la chaussée, mise en séparatif des eaux claires et assainissement des réseaux d'eau usée potable de la rue Samuel Cornut

3. Réponses aux interpellations

4. Motions déposées

5. Postulats déposés

6. Interpellations déposées

6.1 Interpellation CAD

6.2 Interpellation éclairage public

7. Propositions individuelles

VOTE :

À main levée, l'Assemblée **accepte à l'unanimité**, l'ordre du jour tel que modifié.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

M. le Président informe des quelques modifications demandées par Mme la Conseillère A. CROSET à ses interventions, qui sont les suivantes :

Page 6, 3ème ligne :

Il faut lire : "... étant donné que quelques mois plus tard étaient prévues des votations sur sujets connexes"

Page 14, 1ère ligne :

Il faut lire : "... au coin du bon sens"

Page 18, point 3.4 et page 19, point 3.5

Il faut lire " M. Jean-Luc DUROUX, Municipal, donne lecture de la réponse municipale à la question de Mme Anne CROSET..."

Page 26, 5ème ligne de sa première intervention :

Il faut lire : « ... selon l'adage »

Page 26, 2ème ligne de sa seconde intervention :

Il faut lire : « ... cela lui donne l'occasion... »

Page 26, 5ème ligne de sa seconde intervention :

Il faut lire « ... compte tenu du fait... »

Page 26, 5ème ligne de sa seconde intervention :

Il faut lire « ... Le Secrétariat à l'Economie (E majuscule) définit la SEIC au Valais... »

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) revient sur son intervention en page 14 :

Il faut lire « ... Personnellement, il a décroché, car un grand nombre de ces informations ont déjà été reçues ou sont disponibles à tous ».

Puis suppression de la 3ème phrase, celle-ci étant ambiguë, elle peut porter à confusion.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune autre remarque de la part de l'Assemblée, la discussion est close.

VOTE :

À main levée, l'Assemblée **accepte à l'unanimité**, le procès-verbal, avec remerciements à son auteur.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Carnet noir

L'Assemblée est priée de se lever pour respecter une minute de silence à la mémoire de M. Carmelo FUCILE, papa de M. Roberto FUCILE, Conseiller communal.

Pétition

Une pétition concernant l'éclairage public est arrivée sur le bureau du Conseil. Conformément à l'art. 64, al. 4 du Règlement du Conseil communal, cette pétition a été transmise à la Municipalité en temps et en heure.

Courrier

Le bureau du Conseil communal a reçu un courrier de Mme Valérie LANGE traitant de l'éclairage public. Étant de compétence municipale, celui-ci a été transmis à la Municipalité qui communiquera à ce propos.

Bureau du Conseil communal

Le bureau va se réunir lundi 12 décembre prochain afin de traiter des propositions de la Municipalité, en vue d'améliorer la fluidité des séances du Conseil. L'idée étant de mettre sur la plateforme les réponses aux interpellations, ce qui écourtera grandement les séances. L'Assemblée sera informée des décisions prises par le bureau, dans les meilleurs délais.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Maude ALLORA, Municipale

Commission de naturalisation : en vertu de l'art. 30 de la loi sur le droit de cité vaudois, la Municipalité est compétente pour la phase communale du traitement des dossiers. La volonté de la Municipalité en 2018, était de modifier qu'un minimum le processus, conservant tous les acteurs impliqués : c'est pourquoi, en 2021, au changement de législature, seul le fonctionnement de la commission a été adapté. Après 18 mois de fonctionnement, il apparaît que le traitement n'est toujours pas optimal et peu satisfaisant sur le plan du déroulement des auditions elles-mêmes, comme par exemple l'interactivité avec les candidats qui se

présentent devant la commission qui ont déjà un permis de séjour C, effectué le test de français et le test de connaissances générales. La commission ne juge que de l'intégration du candidat. Fort de ces constatations, la Municipalité a décidé de supprimer la commission de naturalisation dès le 1er janvier 2023 et de déléguer la compétence en matière d'audition à l'administration communale. Les cas litigieux seront soumis à une délégation municipale composé de Mme la Municipale M. ALLORA, présidente de la commission et d'un autre membre de la Municipalité. Afin d'avoir quand même un contact entre la Municipalité et les candidats, une petite cérémonie / apéro sera organisé tous les trois mois après la clôture du dossier des candidats au niveau communal. Tous les nouveaux naturalisés seront également invités à la soirée des nouveaux habitants.

M. Stéphane MONTANGERO, Municipal :

Population : avec un dernier pointage à 11'018, la commune a franchi la barre des 11'000 habitantes et habitants à Aigle.

Commission culturelle : comme annoncé lors des débats de ce Conseil le 5 octobre dernier, les réflexions concernant la future commission culturelle se sont poursuivies et sont à bout touchant. Plus précisément, la Municipalité a adopté le 28 novembre dernier, les lignes directrices de la future commission. Quelques points sont encore à approfondir et la validation finale sera effectuée en tout début 2023. Elle sera accompagnée d'une communication.

Achat de 1 tableau de Frédéric Rouge à rénover : la Commune d'Aigle s'est vu proposer une huile du peintre Frédéric Rouge (35,5cm x 43 cm), non datée, représentant la Cime de l'Est et les Dents-du-Midi, reçue de première main. Cette œuvre a été vue et authentifiée par M. Bernard Favre, président de la Fondation Frédéric Rouge, et elle figure dans son catalogue en ligne. La Commune est déjà propriétaire d'un grand format de Frédéric Rouge représentant les Dents-du-Midi datant de 1922. Après examen, le tableau acquis nécessitera une intervention d'un restaurateur pour éliminer quelques griffures et dépoussiérer et rafraîchir l'huile. De même le cadre nécessite quelques retouches. Mais l'acquisition de cette huile de petit format (43 cm x 35.5 cm avec cadre) est une très belle opportunité d'enrichir la collection communale sur ce thème prisé du peintre, que la commune a saisi.

M. Jean-Luc DUROUX, Municipal

Nouvelle gestion des finances publiques : en 2008, la conférence des directeurs cantonaux des finances a édité un nouveau modèle comptable harmonisé pour le secteur public appelé LCH2. Ce modèle a pour objectif de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture plus aisée. Le LCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations quant à la comptabilisation. Selon les directives du Canton, ce passage doit se faire au plus tard pour 2027, pour toutes les communes et associations de communes. Afin de mettre en place ce nouveau modèle comptable durant cette législature, la Municipalité a décidé de passer à ce nouveau mode de système au 1er janvier 2025.

Présentation du CAD à la population : aura lieu samedi 10 décembre 2022 de 09 h00 à 12 h 00 à la salle des Glariers. Chacun est cordialement invité à venir prendre connaissance de ce magnifique projet. Cette présentation se fera sous forme de stand, avec des réponses à toutes les questions.

M. Grégory DEVAUD, Syndic :

Vin communal : le 17 décembre aura lieu la vente du vin communal à la cave communale, y compris pour les jetons de présence du Conseil communal, soit de 09 h 00 à 12 h 00.

Bureaux communaux : la fermeture des bureaux communaux aura lieu entre le vendredi 23 décembre à 12 h 00 jusqu'au 3 janvier à 07 h 00.

MobiChablais : la Municipalité a adopté quelques petits changements dans le cadre des transports publics. Jusqu'alors, M. Stéphane MONTANGERO représentait la commune au sein du Copil de MobiChablais. Il est désormais remplacé dès le 1er janvier par Mme Maude ALLORA, qui cède sa place au conseil

d'administration des TPC au Syndic.

Zone réservée : la Municipalité a validé une prolongation de la zone réservée « En Martinet ». Un précédent préavis mentionnait 5 ans + 3 ans. Une séance d'information aura lieu le 17 janvier prochain à l'entier des propriétaires concernés pour ensuite, suivre le processus et un passage de cette validation, respectivement levée potentielle d'opposition au Conseil communal de mai 2023, puisqu'il y aura eu d'ici là, la mise à l'enquête du plan d'affectation communal qui « écrase » les zones réservées sur la commune.

Votation : il avait été indiqué lors du dernier Conseil communal qu'il pourrait y avoir, en même temps que la votation communale du 12 mars, une votation cantonale, ce qui aurait arrangé la commune pour la prise en charge des frais. Finalement, puisqu'il n'y aura pas d'autre votation ce jour-là, puisqu'elles ont été repoussées au 18 juin. Il y aura donc uniquement un scrutin communal le 12 mars prochain.

Achat : la Municipalité a décidé de faire l'acquisition de 5'000 brassards réfléchissants qui seront distribués à la rentrée des classes à l'ensemble des élèves de la commune. Ils seront aussi à disposition de la population auprès du Greffe municipal ou des différents services pour mieux être vus.

Eclairage public : les économies d'énergie avaient déjà largement été évoquées au précédent Conseil. Depuis les premières mesures de réduction fortes de l'éclairage public dans le cadre des programmes d'économies d'énergie INOPIA, la Municipalité a continué de chercher, avec son prestataire, des solutions techniquement réalisables, sans dépense inconsidérée, vu les futurs investissements, pour la réalisation de la modernisation de l'éclairage public. Une solution a pu être trouvée et d'ici quelques jours, l'ensemble de la ville sera sous le même régime, à savoir une extinction des lumières de 22 h 00 à 05 h 00. À l'exception du secteur de la route Cantonale qui lui, restera allumé comme actuellement. Conformément aux courriers échangés avec Romande Énergie, le début des travaux se fera ce jour ou demain, pour une durée de 4 à 5 jours. Ce changement est imminent, la Municipalité a pu obtenir les garanties techniques.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N°2022-13 DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022 RELATIF AU BUDGET 2023

M. le **Président** indique la procédure qu'il entend suivre pour le bon déroulement du point 2.1 :

1. lecture du rapport de la CoFin, **2.** Mise en discussion dudit rapport **3.** Passage en revue des comptes

Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR) donne lecture des points principaux du rapport de la CoFin.

La discussion est ouverte :

M. Bernard **BOREL** (les Verts), au nom de son groupe, s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« L'année dernière, les Verts & Ouverts ont accepté le budget, mais pas tous et que du bout des lèvres, comme déjà dit, acceptant l'idée qu'il s'agissait d'un budget de transition. Cette année, j'ai fait de même en commission. En effet, la commission a introduit trois amendements qui me paraissent importants. Le groupe ne conteste pas que ce budget soit bien construit globalement, mais il manque parfois, souvent, d'explications quant aux écarts budgétaires d'une année à l'autre, même en ce qui touche directement de la compétence municipale. Nous avons dû demander beaucoup de clarifications. Ne parlons pas des charges liées aux associations intercommunales, pour lesquelles les éléments de réponse ont été souvent lacunaires : on nous a dit que de toute façon, on ne peut rien faire. Pourtant, cela fait partie du budget que la Municipalité nous soumet ce soir et elle doit alors avoir des arguments pour le défendre, ou nous expliquer comment elle entend

s'y opposer. Si, sur l'ARASAPE et la Police, finalement, les informations obtenues nous paraissent convaincantes, ce n'est pas le cas des transports publics. Nous soutiendrons l'amendement de la CoFin, à moins que la Municipalité nous apporte ce soir, des éléments nouveaux qui expliquent cette augmentation de budget. Ce n'est pas parce que nous sommes favorables aux transports publics et tout le monde connaît bien l'attachement des Verts & Ouverts à ce mode de transport, que nous n'en voulons pas une gestion rigoureuse, avec une politique explicite qui doit probablement exister, mais que la Municipalité n'a su nous faire voir encore. De plus, un rapport /évaluation nous a été promis par les TPC l'année passée, pour la fin de cette année ; il n'est toujours pas disponible. C'est le sens de l'amendement de la CoFin que le groupe soutient pour l'instant.

Nous souhaitons, le disions-nous l'année dernière, que le budget 2023 soit plus écologique, plus social et plus solidaire. Qu'en est-il ?

Nous pensons que ce budget communal manque de souffle, comme déjà évoqué, il y a un an. Il est défaitiste et ne parle de la situation géopolitique que pour évoquer ses conséquences : « entraîner une hausse des prix des produits de base, exacerber les ruptures d'approvisionnement, d'accroître l'insécurité alimentaire et la pauvreté, attiser l'inflation » et j'en passe. Le constat est certain, mais il nous semble que c'est aussi le devoir et la marge de manœuvre des Autorités quelles qu'elles soient, de chercher et de proposer des solutions, chacune à son niveau. Nous sommes aussi là pour montrer que nous prenons la situation au sérieux, mais que nous cherchons à en minimiser l'impact sur la population aiglonne. Nous trouvons pour le moins maladroit d'éteindre la lumière publique (sans parler du gain relatif sur la facture publique). On nous dit qu'il s'agit d'un gain de 15% qui devrait donc transparaître dans le budget, c'est le sens de l'amendement de la CoFin. De même, il nous paraît un peu maladroit de ne pas présenter cette mesure comme importante pour diminuer la pollution lumineuse aux effets reconnus sur la faune et aussi sur nous, humains. C'est pourquoi, nous soutiendrons l'amendement de la COFIN. Nous trouvons aussi maladroit de mettre au budget l'augmentation de la taxe sur l'électricité comme si elle était déjà acquise, sans que l'on sache bien comment elle va être utilisée.

Les finances communales sont saines, comme le rappelle la Municipalité et nous y sommes aussi attachés. Nous soutiendrons ou déposerons des amendements, quels qu'ils soient, qui tendent à renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble, à sécuriser le chemin de l'école à pied ou à vélo, ou pour faire encore mieux notre part, pour tendre vers l'autonomie énergétique et / ou la diminution de la consommation, pour s'ouvrir à la solidarité internationale, parce que la crise est mondiale. Ils peuvent paraître à certains symboliques, mais ils sont des signes positifs de plus d'humanité, ce que chacun, il faut l'espérer, souhaite. Oui, il faut s'adapter à une nouvelle donne géopolitique sociale et environnementale, cela comporte des difficultés, mais c'est peut-être pour vivre mieux : cela pourrait être le message de ce soir.

Le groupe Verts & Ouverts vous demande de faire bon accueil, le moment venu, aux amendements tels que décrits, tout comme ceux de la CoFin ».

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, a écouté très attentivement M. le Conseiller B. BOREL et lui répond de la manière suivante :

La Municipalité a établi son budget 2023 suffisamment tôt afin de pouvoir recueillir toutes les informations indispensables pour son élaboration. Le budget qui est présenté ce soir a été construit de manière concertée et discutée avec chaque entité, chaque dicastère et chaque association intercommunale, ainsi que toutes les associations importantes soutenues financièrement par la commune. La construction de ce budget a été, à plusieurs reprises, discutée en séance de Municipalité, afin de respecter et d'être aligné avec le programme de législature et les priorités, mais également pour faire face à des situations de crise. Pour sa part, le budget de la commune est un outil de planification des activités annuelles prévues et une fois celui-ci adopté par l'organe délibérant, il se transforme en un outil de gestion et de contrôle. Il aimerait remercier la CoFin pour ses questions et ses analyses pertinentes, ainsi que pour les échanges constructifs partagés lors des réunions. En ce qui concerne les amendements, ceux-ci seront traités lors du passage des comptes, mais pour répondre à l'interrogation de M. BOREL concernant la taxe d'électricité, la Municipalité s'est demandé s'il fallait la prendre en compte ou pas. Mais M. le Municipal rappelle que le Conseil communal a voté cette taxe qui représente une rentrée de recette de CHF 200'000.-. La Municipalité a donc respecté sa décision, malgré la prochaine votation populaire.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR), constate qu'il est mentionné dans le rapport de la CoFin, avec raison, qu'il n'y a pas assez de communication avec les représentants de l'EPOC. Étant lui-même à la commission de gestion de cette association et représentant le Conseil communal, il peut rassurer que la Police va bien. La nouvelle équipe en place est très motivée et efficace. Le corps de police a pris la décision de faire, dorénavant, un vrai rapport de gestion qui va sortir bientôt. Il sera un outil pour qu'un lien se fasse entre le Conseil intercommunal et le Conseil communal.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, souhaite apporter une précision quant au vœu de la CoFin sur l'assemblée intercommunale de l'ARASAPE. Il faut savoir que ces dernières années ont été assez compliquées, plusieurs audits ont eu lieu, dont un qui a été demandé par les communes pour savoir s'il fallait se séparer de l'**AGIE** au sein de l'ARASAPE. Aujourd'hui, il a été décidé qu'elle allait rester, mais avec une direction distincte de celle du CSR et des agences. Il y aura deux directeurs dans la même entité, avec un service RH, etc. Le comité directeur est à même de pouvoir envoyer le sujet des statuts, avec une future intégration des Conseillers communaux de chaque commune. Il faut savoir que cela va être un travail de longue haleine, car l'ARASAPE est une association qui regroupe 18 communes auxquelles il faut passer au travers de chaque conseil communal. Le travail est en cours, cela ne se fera certainement pas cette année, mais Mme la Municipale l'espère pour la prochaine.

Il n'y a pas d'autre question, le budget est passé en revue :

1. Administration générale p. 20 à 22

M. Patrice **BADAN** (UDC) souhaite déposer un amendement au compte 180.3517.83 - *Bus Agglomération*. Il propose que soit porté au budget 2023 le même montant que celui du budget 2022, soit un montant de CHF 1'100'000.- en lieu et place du montant proposé de CHF 1600'000.-. En effet, ce poste augmente chaque année et cela donne l'impression que le mandat donné à l'entreprise concessionnaire n'est plus maîtrisé. Une réflexion pour une meilleure répartition des coûts entre les communes participantes doit être faite, une remise en question doit être portée sur la grandeur des bus utilisés qui sont, pour la plupart, surdimensionnés. Il cite en exemple le fait que d'énormes bus se promènent la plupart du temps à vide dans les quartiers de villas, ou doit aller chercher un seul passager sur demande, à Yverne. Cela engendre des surcoûts alors que des minibus seraient suffisants. D'autre part, une meilleure rentabilité doit être obtenue. Il faut savoir, par exemple, que les chauffeurs n'encaissent pas et ne font pas de contrôle. Cela devrait changer. Le but fixé initialement d'une rentabilité supérieure à 20% devrait être atteint, à défaut, il faut revoir la fréquence des lignes très peu fréquentées. Ce qui n'empêche pas qu'il soit favorable à la gratuité des bus pour les écoliers. M. le Conseiller rappelle que le bus communal coûtait, à l'époque, CHF 200'000.- par année et que lors de la mise en route du bus Agglo, un coût maximum de CHF 750'000.- par année avait été promis. En moins de cinq ans, ce poste a explosé, pour un résultat plus que mitigé. Il encourage à voter pour cet amendement qui porterait le montant au même budget que celui de 2022.

La parole est ouverte sur l'amendement :

Mme Virginie **CRAUSAZ** rappelle l'amendement de la CoFin sous le même compte, qui propose de réduire le montant à CHF 1'400'000.-.

M. Philippe **PASCHE** (PLR), avant d'ouvrir la discussion sur cet amendement, souhaite se récuser sur ce point, étant depuis cet été, membre du Conseil d'administration des TPC.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, suggère au Conseil communal que ces deux amendements pris sur le même compte soient opposés. M. le Président aura ainsi à faire voter une opposition, le gagnant sera à nouveau voté pour lui-même.

M. Bernard **BOREL** est d'accord avec M. le Syndic, mais avant de voter les amendements, il souhaite que la discussion soit ouverte.

M. Samuel **OBI** (les Verts) souhaite dire à M. le Conseiller P. BADAN qu'il n'est pas tout à fait vrai qu'il n'y a

pas de contrôle. Les bus un peu plus grands qui circulent dans les quartiers sont aussi dus au fait qu'il y a des écoliers qui les prennent. Il voit bien la difficulté de faire circuler un bus plus long juste pour les écoliers et avoir un deuxième bus plus court qui circule dans les quartiers, mais il faut aussi en tenir compte. En même temps, M. OBI aurait aimé avoir l'avis de la Municipalité à ce sujet, car il s'agit de gros montants. Il y a effectivement du flou, tout ne fonctionne pas bien et il aurait bien aimé connaître les raisons de cette augmentation.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, apporte les éléments de réponse suivants :

MobiChablais a grandi rapidement depuis sa mise en service en décembre 2018 jusqu'à ce jour. Ce service, qui au commencement, desservait 4 communes avec 10 lignes, est aujourd'hui présent sur 8 communes, avec 19 lignes distinctes. La flotte de bus et le nombre de chauffeurs ont également suivi la même tendance. En 2018, 6 bus et 23 conducteurs étaient nécessaires, tandis qu'aujourd'hui, il faut compter 21 bus et 60 conducteurs pour tout le réseau MobiChablais. Cela explique en partie l'augmentation des coûts en constante hausse depuis sa création.

Pour imaginer cette croissance, voici quelques chiffres : en 2018, 363'000 voyageurs ont été transportés, en 2022, nous arriverons à 1'000'000 de voyageurs. Cette augmentation est également observée à Aigle avec la ligne 101 (place du Marché – Grand Pré), dont l'augmentation est de 39% entre 2021 et 2022, soit 136'700 voyageurs en 2022.

Par rapport aux recettes voyageurs en 2019, elles se montaient à CHF 394'320.- et en 2022, un peu plus de CHF 1'000'000.-. Le taux de couverture du réseau a également une tendance à la hausse. En 2019, il était de 7,8%. En 2022, il est de 9,8%.

Par rapport à la situation aiglonne et la ligne 101, nous nous démarquons avec un taux de couverture qui se monte à 31,5%, soit des recettes pour CHF 142'035.- et un coût de la ligne de CHF 451'164.-.

Les TPC ont informé les communes qu'une phase de stabilisation est souhaitable durant les deux prochaines années, sans introduction de nouvelles communes et de nouvelles lignes, bien qu'une demande soit présente. Cette proposition a été validée par le COPIL et s'applique au grand dam des communes qui auraient souhaité les rejoindre.

Afin d'améliorer les recettes, la création d'une communauté tarifaire quelle qu'elle soit sur l'entier du territoire couvert par MobiChablais est une priorité, afin d'offrir des prix de billets/abonnements comparables à ceux des autres agglomérations suisses, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec deux systèmes distincts de chaque côté du Rhône. Des négociations avec Mobilis sont en cours.

Il est rappelé que la clé de répartition entre les communes, soit 1/3 au nombre d'habitants et 2/3 au nombre d'heures de circulation sur la commune, influence également l'augmentation budgétaire aiglonne.

Bien que ce service à la population ne soit pas remis en cause du fait de son lien fort et nécessaire entre les communes de notre région, la Municipalité est également préoccupée par l'augmentation des coûts et s'attelle de par son représentant au COPIL, de trouver des solutions avec le prestataire pour une meilleure stabilité financière, une optimisation du réseau pour réduire les coûts, ainsi qu'une augmentation des recettes voyageurs, ce qui diminuera le déficit couvert par les communes membres.

A toute fin utile, il faut dire encore que le rapport d'exploitation 2018-2022 de MobiChablais sera disponible en début d'année 2023 et sera remis à la CoGest, comme demandé, dès qu'il sera en possession de la Municipalité, dans sa version définitive.

Etant donné que le montant facturé à la commune est établi aux coûts réels, la Municipalité encourage le Conseil communal à refuser ces amendements.

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) indique que le groupe PS comprend l'exaspération de la CoFin devant l'augmentation des charges qui s'alourdissent et le signal donné par cet amendement. Toutefois, il se réjouit que la fréquentation des transports publics augmente et que l'offre s'élargisse, tout en

demandant qu'un effort accru soit fait pour rechercher des nouvelles recettes. Mme la Conseillère rappelle le postulat que son groupe a déposé le 17 juin dernier, pour la gratuité des transports publics aiglon, signé conjointement par les groupes PS, les Verts, Alternative et PLR, pour lequel tous espèrent une réponse rapide. En effet, comparer le coût actuel des transports publics par rapport à ce qu'il serait, s'il était partiellement ou complètement gratuit, permettrait de mieux évaluer la situation. D'autre part, le rapport annoncé qui semble vouloir arriver en début 2023, donnera d'autres éléments de compréhension et de réflexion. Compte tenu de tout cela, le groupe Socialiste refuse cet amendement, ainsi que celui de M. le Conseiller P. BADAN.

M. Cyril **ZOLLER** (ALT), en tant qu'utilisateur principal des transports publics depuis de nombreuses années, croit qu'il est en bonne position pour parler. Il aimerait d'ailleurs, voir plus souvent bon nombre de ses collègues ici, dans lesdits transports publics. Il est intéressant de voir passer un bus et dire qu'il est vide, tout comme il est intéressant aussi de voir passer des trains qui sont rarement tous remplis et qui ne sont pas supprimés pour autant. Effectivement, il faut augmenter les recettes, c'est une discussion qui doit avoir lieu. Il faut absolument devoir faciliter les moyens de paiement au maximum pour les augmenter. L'évolution des choses s'est faite très vite, le budget aussi et l'offre également. Pour que la région se développe rapidement, il faut devoir répondre à cela, offrir quelque chose. C'est bien de loger des gens, mais de les voir se déplacer en voiture n'est pas ce qui est souhaité. Il faut laisser du temps en temps, que les choses soient soutenues et fonctionnent sur la durée. La communication doit être améliorée comme plein d'autres points. Le recrutement a été énorme, les coûts en conséquence aussi. Il faut que les choses puissent s'adapter.

Mme Anne **CROSET** (EA) ne partage pas les propos de son préopinant et considère que l'amendement de la CoFin mérite d'être soutenu avec énergie. Elle croit que Mme la Municipale M. ALLORA n'a pas vraiment mesuré le mécontentement de toute une série de citoyens à l'égard des bus MobiChablais. Un certain nombre de points apparaissent année après année dans ce Plénum, des points entendus aussi assez souvent. Notamment la question de la billetterie, ainsi que le fait que les nouveaux chauffeurs, apparemment, ne sont pas accompagnés durant la première semaine de leur trajet. Et si cela est vérifié, cela contreviendrait à une disposition du code du travail. Elle engage Mme la Municipale à vérifier cela. À l'époque, M. le Conseiller M.-J. BACCA avait demandé une étude de satisfaction de la population, concernant MobiChablais. Cela n'a jamais été fait et c'est probablement dommage. Puis, les abris-bus sont attendus depuis plusieurs années et c'est là qu'elle rejoint la CoFin. CHF 100'000.- sont mis au budget, mais rien n'arrive. On en parle année après année et rien ne va. Très franchement, elle pense que l'amendement de la CoFin est une très bonne chose, il donne un petit coup de râteau dans la fourmilière.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) est surpris par l'idée de baisser le budget pour améliorer une prestation. Il comprend le mécontentement, il y a des choses à revoir, mais en ce moment, baisser le budget est une catastrophe en termes d'économie, particulièrement pour les personnes qui ont des entreprises ou pour les indépendants. À l'ouverture d'une nouvelle offre, il faut souvent un certain temps pour qu'elle soit connue et utilisée. Les gens utilisant des bus dans les villages alentour peuvent commander par téléphone ou par l'application, des déplacements spécifiques ; c'est extrêmement intelligent, mais cela met du temps à être connu, utilisé et pour que les habitudes changent. Ensuite, l'occupation des bus fait partie de la gestion des transports publics. Des bus peuvent être davantage pleins au retour plutôt qu'à l'aller, il en est de même avec les trains. Augmenter le parc des bus de manière énorme pour à chaque fois, avoir le bus qui correspond au nombre de passagers va augmenter les coûts. Il faut faire attention aux critiques rapides.

Pour terminer, les transports automobiles occupent une place dans la vie qui est énorme. Mathématiquement, il est absolument impossible d'imaginer qu'ils augmentent à la même vitesse que le nombre d'habitants. Il va falloir réduire le trafic automobile pour pouvoir continuer à se déplacer en voiture, sinon il ne sera jamais possible d'utiliser des voitures. Il faut laisser la place aux transports publics qui sont beaucoup plus économiques en termes de place sur la chaussée.

M. Christian **SPUEHLER** (PLR) relève que la CoFin propose de soutenir le budget de la Municipalité à l'unanimité, avec trois amendements. Elle a travaillé durant cinq séances et elle a essayé d'offrir une lecture qui a nécessité des négociations à l'intérieur de la commission, pour le bénéfice d'avoir de la clarté et un soutien. Sur les trois amendements, celui discuté ici est celui qui a été le plus sujet à émotion. Pour les deux autres, un permettrait d'utiliser la communication de l'ensemble des Autorités de l'Exécutif et du Législatif, l'autre permet de faire la médiation ou d'éviter de fermer la porte à une Association qui fait partie de la commune. La CoFin a posé la question à plusieurs reprises pour savoir si le mécanisme péréquatif permet de compenser l'énorme

augmentation des coûts de MobiChablais, année après année. La réponse, négative, est arrivée tardivement. Ensuite, le développement des transports publics est quelque chose de stratégique, qui est absolument essentiel. Ce n'est pas du tout dans l'esprit de la CoFin de proposer de réduire la fréquence de telle ou telle ligne et le mot « exaspéré » n'est pas vraiment le terme qui convient. Le mot qui lui vient à l'esprit est plutôt « poils à gratter » et la Municipalité a plein de façons pour s'en sortir. Tout le monde est d'accord sur le fait qu'avoir un chèque en blanc et une augmentation année après année, sans véritable contrôle auprès de MobiChablais n'est pas très politique. Vouloir crédibiliser ce développement à long terme avec une vision partagée sur ce qu'il faut faire n'est vraiment pas facile, il y a tout intérêt à mettre les éléments sur la table. L'année dernière, la CoFin avait aussi émis le souhait d'avoir plus d'informations. Aujourd'hui, elle revient sur la thématique du chèque en blanc, avec une autorisation d'engager des dépenses de CHF 1'400'000.-, en augmentation depuis le budget 2022. Puis, si le Conseil accepte cet amendement, et non celui de M. le Conseiller P. BADAN, cela donne à la Municipalité plusieurs possibilités pour faire en sorte d'avoir un débat serein sur la façon de développer les transports publics. En regardant par exemple du côté des CFF, il faut constater qu'à peine une année après le Covid, ils n'arrivent pas à retrouver la fréquentation d'avant le Covid, c'est un problème qui occupe aussi les TPC. Donc c'est un élément parmi d'autres qui nécessitent d'être mis sur la table, à un moment ou un autre. Il faut prendre cet amendement de façon positive pour essayer de faire en sorte d'avoir un débat serein sur la façon de développer les bus. Il encourage à soutenir la position de la CoFin et à refuser l'amendement de M. BADAN.

M. Didier **BADAN** (UDC), par son amendement, le parti UDC ne souhaite pas couper le budget, puisqu'il était au même montant en 2022. Pour en revenir sur les lignes de bus, cela fait déjà cinq ans que ces bus tournent. Actuellement, pour se rendre du centre-ville d'Aigle au Collège Perrossale à Ollon, il faut 36 minutes. Les bus sont vides, ils en circulent d'immenses dans les zones de villas, avec parfois des remorques qui se promènent avec une seule personne à bord. Quand ces mêmes bus se déplacent jusqu'à Yverne pour aller chercher une personne et qu'ils n'arrivent pas à manœuvrer au centre de ce village, c'est qu'ils sont complètement disproportionnés. À présent, le signal qui est démontré, autant par l'amendement de M. le Conseiller P. BADAN que celui de la COFIN, est clair. C'est de donner un montant final. Cela va beaucoup trop loin.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, a bien entendu les intervenants sur ce débat épineux que représente le bus dans la région, cependant, il faut rester réaliste. Contrairement aux propos de M. le Conseiller B. BOREL, la Municipalité a bougé tout ce qu'elle a pu et il lui a été très difficile de pouvoir obtenir des informations. Celles-ci ont été à nouveau confirmées et complétées par Mme la Municipale M. ALLORA, mais pour l'établissement du budget, il a été extrêmement compliqué d'obtenir ces chiffres. Il a été aussi plus surpris que les membres de la CoFin lorsqu'il a vu l'augmentation d'une année à l'autre. Il comprend très bien les réactions de chacun sur cette somme qui a été demandée, par rapport aux prestations fournies. En tant que ministre des Finances, M. DUROUX a mis à contrecœur ce montant au budget, mais cela ne va pas l'empêcher de continuer à intervenir et il invite aussi les représentants communaux à pouvoir influencer pour pouvoir faire baisser ces coûts. Toutefois, il faut rester réaliste. Aujourd'hui, il y a des factures qui doivent être payées. Il ne faudrait pas, si le Conseil communal suit l'amendement de la CoFin, qu'il y ait des factures pour CHF 1'600'000.-. C'est se mettre un autogoal et cette baisse de budget ne va pas beaucoup titiller MobiChablais puisque les factures vont de toute manière arriver. Il en veut pour preuve que cette année, il y avait CHF 1'100'000.- au budget et que ce soir, la commune a déjà payé pour le bus MobiChablais, CHF 1'269'580.- et les comptes 2022 ne sont pas encore bouclés. Il faut espérer n'avoir aucune mauvaise surprise. M. le Municipal n'aimerait pas, si le Conseil communal accepte cet amendement, que la commune soit pénalisée de CHF 200'000.- lorsqu'il faudra clôturer les comptes 2023. C'est pourquoi, il demande de ne pas tenir compte de ces amendements et de les transformer plutôt en vœux ou en postulats, en demandant à l'Autorité municipale d'intervenir auprès de MobiChablais en fixant les objectifs.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) rappelle que cela fait cinq ans que MobiChablais est en route. Au début, un montant de CHF 30'000.- avait été annoncé pour le mois de décembre. En le multipliant par douze, il représente environ CHF 400'000.- / an. Aujourd'hui, il se monte à quatre fois plus. Il doute que l'offre ait été, elle aussi, multipliée par quatre. Il a été dit, il y a cinq ans, qu'un magnifique rapport des TPC allait être présenté pour tenir les Conseillers au courant et savoir comment les choses allaient évoluer. Il demande quand la Municipalité va le recevoir et quand il pourra être soumis à discussion au Conseil, car il y a des chances de se trouver l'année prochaine dans une situation où aucune décision n'aura été prise. Il y aura eu beaucoup de discussions durant 2023 et en 2024, on nous présentera à nouveau une augmentation. Il faut vraiment savoir à quelle sauce la commune va être mangée, parce que ce n'est pas seulement pour le Conseil, mais aussi pour

toute la population. Beaucoup ont remarqué, à juste titre, qu'un certain nombre de bus circulent vides, toute la population aiglonne l'a aussi remarqué. Il y va de la crédibilité à long terme du projet de MobiChablais.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, ajoute que la Municipalité encourage à ne pas aller dans ce processus budgétaire dans le cadre du bus MobiChablais, à ne pas soutenir les amendements de la CoFin et de M. le Conseiller P. BADAN et à revenir réellement avec un postulat. Par celui-ci, le rapport qui sera transmis en début d'année, pourra déjà faire office de réponse au postulat et la Municipalité complètera avec ce qu'elle entend faire et sa vision sur ce projet, notamment sur les abribus. Il comprend cette forme d'exaspération, cette attente par rapport à certaines lenteurs, que ce soit de la part de la Municipalité qui a de la difficulté à obtenir des réponses. Elle est au quotidien au contact avec les TPC. Certaines adaptations ont été annoncées afin de renforcer la possibilité d'intervenir au cœur même du dispositif. C'est une vraie volonté de pouvoir avancer. Beaucoup de dossiers et d'éléments sont directement liés à l'évolution des transports. La Municipalité a aussi cette forme d'exaspération, mais il aimerait quand même appeler le Conseil à un peu de sagesse et à un peu de mémoire. Cela fait quatre ans que ce projet est en route, c'est finalement assez court, sans compter les crises traversées sans commune mesure à mémoire humaine ces dernières années. En 2018, il y a eu la volonté d'une promotion très large des transports publics et d'un seul coup, il fallait entendre au Téléjournal de ne plus les prendre. C'est un peu compliqué à rattraper. Il faut bien imaginer que les choses n'ont pas évolué à la vitesse imaginée, et elles ont dû se faire un peu malgré les circonstances. Pour ce qui est des abribus, M. le Syndic en assume pleinement la responsabilité, car ce déploiement a été retenu. La Municipalité aurait pu déposer un préavis cette année, pour construire ces abris bus pour un million. Mais si demain, il faut déjà en déplacer à cause d'adaptations de lignes, il convient de dire que c'est un peu de l'argent gaspillé. Il est vraiment important d'accompagner les TPC, MobiChablais dans le cadre du déploiement massif de ces bus et de pouvoir, déjà cette année, dans le cadre du budget, construire quelques abribus en fonction de l'assurance des positionnements de ceux-ci. Et peut-être revenir dans un avenir proche, avec un investissement plus massif. Avec justesse, M. le Conseiller M. ALLENBACH a dit que c'est une erreur de vouloir raboter le budget et que ce n'est pas qu'une histoire de factures. Évidemment, il faut les payer, là n'est pas la question, mais c'est le signal qui est donné. La Municipalité travaille avec insistance auprès des TPC pour obtenir ces informations. Ils traversent une évolution sans précédent et aujourd'hui, il faut plutôt chercher à les accompagner, à obtenir des informations, compléter des équipes, il ne faut surtout pas donner un mauvais signal en coupant le budget, car un déploiement de transport public est intéressant quand il a une cadence. Les cadences renforcent leur utilisation. Aujourd'hui, il y a un bus ou un train toutes les dix minutes, cela facilite forcément les déplacements, l'utilisation et le remplissage de ces transports publics. Il faut pouvoir accompagner cela et les moyens qui sont déployés sont certes massifs, mais demain, il ne sera plus possible d'accepter plus de voitures dans un centre-ville qui va se congestionner. Le seul moyen, c'est de basculer une partie de la population sur les transports publics.

M. DEVAUD insiste en disant que la Municipalité avait indiqué un montant de CHF 1'400'000.- pour le budget 2023, validé en séance extramuros. Puis, après réception du document des TPC, elle a pris acte du montant de CHF 1'597'000.- annoncé et n'a pas pu l'ignorer. L'année dernière, le budget était préparé pour être envoyé plus tôt à la CoFin et finalement, à chaque fois, il y a un décalage, comme cela a été dit précédemment par M. le Municipal J.-L. DUROUX. Cette fois, deux paliers ont été faits puisque les chiffres annoncés pour 2023 sont les bons. Il faut aussi considérer que ce budget-là est bien plus juste que le précédent et en adéquation totale avec ce qui a été décidé par MobiChablais. La Municipalité a aussi insisté, par différents canaux, à pouvoir baisser et donner ce chiffre précis à CHF. 1'527'000.-, confirmé comme étant celui à suivre pour 2023. Elle n'est pas non plus satisfaite de ce développement-là, elle cherche à le renforcer et à les encourager. Ce soir, la voix du Conseil comptera plus que celle de la Municipalité, mais M. le Syndic peut garantir qu'elle a entendu ce mécontentement, la presse en fera les choux gras, et demain, elle partira déjà suffisamment armée par les prises de paroles de cette soirée sans avoir besoin d'amendement supplémentaire pour pouvoir inciter et être plus fiable sur l'utilisation, la maîtrise des charges et les potentielles recherches de nouvelles recettes. Là aussi, il est d'accord sur le fait qu'il faut aujourd'hui valoriser. Des phases tests sont en cours sur Collombey, pour pouvoir identifier les utilisateurs, les faire payer et pouvoir rendre beaucoup plus dynamique la gestion de ces transports publics. Il est d'accord sur le fait qu'un bus de midi ne pouvant prendre que 25 élèves n'est pas normal, surtout que le suivant peut en accueillir 90, alors qu'il n'y en a pas. C'est une gestion dynamique qui doit être améliorée et la Municipalité s'y emploie. Il encourage vraiment à ne pas accepter ces amendements, à faire confiance à la Municipalité et revenir en début d'année avec un postulat auquel elle se fera un plaisir de répondre en y joignant le rapport des TPC.

M. Bernard **BOREL** relève que cet amendement a permis qu'une discussion se fasse, discussion qu'il aurait souhaité avoir de la même manière en commission des Finances qui n'a pas réussi à l'obtenir. Elle n'a pas obtenu un certain nombre de chiffres extrêmement importants qui ont été donnés ce soir. Peut-être que la Municipalité ne les avait pas, il n'empêche que la CoFin les réclame depuis le début fin octobre. La Municipalité aurait peut-être eu le temps de les obtenir avant, ce qui aurait été une manière de répondre à un certain nombre de questions. Néanmoins, aujourd'hui, des chiffres importants ont été obtenus, comme le montant de la billetterie. Contrairement à ce qui a été dit, ce n'est pas 8,5% mais 9,8%, ce qui change un peu la donne, puisqu'il y a une augmentation de la part qui est prise par la billetterie. La CoFin a compris qu'il y avait un développement important des lignes, mais ne sait pas jusqu'où ce développement était important. Il est d'accord avec M. le Syndic pour dire que les années 2020 et 2021 n'ont pas aidé à développer les transports publics. M. BOREL en sait quelque chose puisqu'il faisait partie des gens qui disaient qu'il ne valait mieux pas les utiliser. Ceci-dit, CHF 200'000.- de plus ou de moins, cela ne change pas grand-chose pour accepter ou pas cet amendement. L'important, c'est d'avoir eu ce débat. Pour lui, l'amendement de M. le Conseiller P. BADAN lui paraît totalement hors de propos. Et dire qu'il y a beaucoup de bus qui sont vides, il faut aussi dire combien de voitures roulent avec une seule personne à bord, et cela, il faut aussi en tenir compte.

Mme Catherine **KRÜMEL** (EA) est contente d'avoir entendu M. le Syndic citer l'éclairage public, car il a fallu attendre trois ans. Elle ne souhaite pas attendre encore trois ans pour MobiChablais et va soutenir les amendements.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) a l'impression que bien des arguments ont été développés, il a un peu souci de ne pas arriver au bout du budget si cette discussion continue encore longtemps. Il faudra songer à passer au vote.

M. Christian **SPUEHLER** a appris deux nouvelles choses en écoutant la Municipalité, dans le budget qui est soutenu par l'entier de la CoFin. C'est qu'il y a un amendement qui, il fallait s'y attendre, allait susciter pas mal de débats. L'idée, c'est d'avoir un élément qui est constructif, mais là, la Municipalité ne maîtrise pas. Elle dit que d'un côté, on leur donne un chiffre à mettre au budget qui change et que les factures reçues ne sont pas celles données. Le but n'est pas de titiller les TPC, mais de titiller la Municipalité. Cela lui convient, car il imagine que les choses vont bouger. Mais c'est une question démocratiquement de décider la façon de développer les transports publics. L'amendement de la CoFin a un but constructif, initier un débat et pour que ce débat soit suivi d'action, il va donc soutenir l'amendement.

M. Marco **ALLENBACH** comprend bien les intentions qui sont tout à fait compréhensibles et les questions légitimes. Après cela, si le but est d'avoir un changement dans l'action, il ne croit pas qu'accepter cet amendement va changer quoi que ce soit. Il y aura juste des comptes éventuellement déficitaires à la fin de l'année. En revanche, deux choses pourraient être faites : inviter MobiChablais à venir à une prochaine séance de Conseil communal pour qu'ils puissent répondre aux questions, donner des informations et entendre la grogne qu'il y a ici. Cela fera certainement un peu plus avancer les choses que juste baisser dans le budget quelque chose qu'il faudra de toute manière payer à la fin. Puis, il pourrait peut-être avoir un organe de surveillance des finances qui puisse être mis sur pied, pour surveiller d'une autre façon ces finances, qui puisse être négocié au sein de MobiChablais pour éviter ce genre de problème à l'avenir.

M. Patrice **BADAN** signale que MobiChablais est une émanation des communes, ce n'est pas à eux de décider, mais aux communes. Il ne faut pas recevoir les factures sans réagir. Un mandat a été donné aux TPC, les communes ne doivent pas baisser les bras.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. **M. le Président** fait passer au vote par opposition les deux amendements :

Amendement de M. Patrice BADAN qui propose que soit porté compte 180.3517.83 Bus Agglomération le même montant que celui budget 2022, soit CHF 1'100'000.-

8 voix

Amendement de la CoFin qui propose, au compte 180.3517.83 « Bus Agglomération » de réduire de CHF 200'000.- le montant de CHF 1'600'000.- porté au projet de budget 2023 pour l'inscrire à CHF 1'400'000.-

38 voix

L'amendement de la CoFin est passé au vote. À main levée, il est **accepté à la majorité des membres présents** (40 voix).

M. Cyril **ZOLLER**, de son point de vue, il faut se souvenir pour une prochaine fois, que lorsque l'opposition est faite, il reste un amendement qui se vote traditionnellement, avec les pour, les contre et les abstentions. Il félicite M. le Président d'avoir mené à bien ce débat.

La discussion des pages 20 à 22 continue :

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) souhaite déposer l'amendement suivant :

Amendement : Charges 110.3659.00 : ajouter CHF 11'000.- (CHF 1.-/hab) pour la solidarité internationale.

Et s'exprime en ces termes :

« 1 franc par habitant... Pour illustrer ce qui me pousse à soutenir cet amendement, je vais citer le début d'un article du CICR (novembre 2022) : « Aujourd'hui, une centaine de conflits armés font rage dans le monde. Aux souffrances qu'ils provoquent, viennent s'ajouter d'autres problèmes comme les chocs climatiques ou la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Les besoins humanitaires seront donc immenses en 2023 ». Suit une liste des pays dans lesquels dérèglement climatique, sécheresses, conflits armés, crises alimentaires et sanitaires, etc. font que des millions de personnes vivent dans des conditions inhumaines. C'est là que va aller ce franc par habitant. Quelles que soient les ONGs ou les associations que nous choisirons de soutenir, ce franc est notre contribution à l'avènement d'une plus grande justice dans le monde, fondement indispensable à l'équilibre et à la paix. C'est pourquoi, Chers Collègues, je vous invite à accepter cet amendement. Différentes façons de choisir les ONGs ou associations qui bénéficieront de ce fond pourront être envisagées, ce sera l'objet d'un autre débat ».

La discussion est ouverte sur l'amendement :

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, remercie Mme la Conseillère pour son amendement. Ce débat sur l'aide internationale a déjà eu lieu plusieurs fois. La Municipalité poursuit dans la même ligne et encourage à refuser cet amendement. Elle comprend les arguments, l'aide devra se renforcer en fonction de la difficulté qu'il y a dans le monde aujourd'hui. Par contre, elle souhaite pouvoir soutenir des projets dédiés avec une implication spécifique soit d'une personne, soit d'une entité aiglonne. Elle le fait déjà, car à chaque projet présenté, il y a un interlocuteur entre le projet et la Municipalité. Et s'il y en a de nouveaux à venir, ils seront étudiés, les personnes seront reçues, les moyens seront analysés et le cas échéant, la Municipalité pourrait revenir avec un dépassement ou un nouveau budget, en fonction de la qualité du projet. M. le Syndic croit pouvoir dire que cela fonctionne, la proposition est plutôt de passer à travers la FEDEVACO, mais pour l'utilisation des deniers publics communaux, il est plutôt à soutenir une personne ou une entité qui est impliquée directement dans une forme ou une autre d'engagement solidaire international. La Municipalité encourage l'Assemblée à refuser cet amendement, à s'en tenir au budget et développer des projets ici ou là. À titre personnel, il soutient deux orphelinats en Afrique et c'est à chaque fois intéressant d'avoir les retours et le suivi sur place.

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** ne pense pas que le fait que ce soit donné à un aiglon s'oppose au fait de pouvoir augmenter le budget. Il s'agit simplement d'amplifier ce mouvement qui peut tout à fait être intégré à un Aiglon, surtout dans ces moments où les crises deviennent compliquées. Nous avons la chance d'être dans un pays qui peut avoir une certaine latitude pour pouvoir apporter des solutions, ce que d'autres ne peuvent pas faire. Elle encourage à voter cet amendement, qui n'est pas lié à la FEDEVACO ou autres, la Municipalité peut tout à fait choisir l'œuvre, mais il faut amplifier ce montant. CHF 1.-/hab/année, ce

n'est pas la mer à boire.

M. Grégory **DEVAUD** explique qu'il en va de la construction même du budget, comme pour chaque amendement. Lorsqu'il a été nécessaire de pouvoir identifier un soutien possible financier, les moyens ont toujours été trouvés lorsque le besoin était avéré. Aujourd'hui, la proposition est de mettre les moyens et de voir ensuite. La Municipalité souhaite continuer dans la construction traditionnelle du budget défendu par M. le Municipal J.-L. DUROUX, identifier les besoins et y mettre les moyens en cas d'urgence, cas échéant au travers d'un prochain budget.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote à main levée, l'amendement est **refusé à la majorité des membres présents. (NON : 31 – OUI : 24 – abstentions : 7)**

La discussion des pages 20 à 22 continue :

M. Luc **DELADOEY** (ALT) s'exprime en ces termes :

« La somme des postes « chauffage » mis dans le budget 2023 avoisine 660kCHF. Le Gaz totalise à lui tout seul pour 2023, 504kCHF, soit une augmentation de 40% justifiée par la situation par rapport à 2022. Ces chiffres me donnent le vertige, pas vous ? Encore plus si on les rapporte à la surface des bâtiments, mais passons...

Avant la crise énergétique, certaines associations du bâtiment prétendaient que le retour sur investissement des isolations tous domaines confondus était en moyenne de deux ans. On est d'accord que dans le cas de l'administration communale, le patrimoine protégé par les monuments historiques est source de complication pour isoler. Mais quand même n'est-ce pas le moment d'agir ? En mai de cette année, ce Conseil a accepté à une très large majorité la mise en application du Plan énergie Climat PECC (0 contre, 6 abst) et c'est tant mieux.

La commission dudit préavis avait émis le vœu que des mesures concrètes soient prises rapidement et soient financées notamment par le fond alloué à la transition énergétique. Nous sommes en décembre et à notre connaissance il n'y a pas de projets d'isolation de bâtiments communaux dans les tuyaux pour 2023. C'est pourquoi face à l'ampleur de la tâche et afin de booster le processus, le groupe Alternatives propose un double amendement. L'avantage de cette façon de procéder est que l'on respecte la volonté du Conseil d'utiliser rapidement ce fond pour une tâche précise tout en respectant l'équilibre budgétaire. Liberté et confiance sont accordées à la Municipalité pour faire bon usage au plus vite de cet argent afin d'avancer dans l'isolation des bâtiments communaux.

Amendement au compte 111.3657.00 – charges, augmentation des participations diverses de CHF 100'000.-

Amendement : Prélever CHF 100'000.- au poste REVENUS 111.4803.00 Prélèvement sur le fond de réserve transition énergétique durable.

La discussion est ouverte :

Mme Emmanuelle **EMERY** (les Verts) relève les propos de M. le Municipal J.-L. DUROUX qui rappelle que le budget est un outil de planification. Elle l'en félicite, toutefois, elle n'est pas d'accord avec cela. Ce sont juste des plus et des moins. Aucune mesure concrète n'a été prise par rapport aux promesses électorales. Elle s'est permise de ressortir le petit livre vert du PLR « Aigle 2030 » et cite : « Durabilité, protection de climat, infrastructure et sites naturels : valoriser les infrastructures existantes et les rendre efficaces sur le plan énergétique ». Il s'agit là de la promesse électorale du PLR. Ce soir, c'est exactement cela qui est proposé à travers cet « outil de planification », prendre enfin des mesures pour faire quelque chose, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Ce soir, elle a beaucoup de peine à comprendre que l'on n'accepte pas un tel amendement, alors que cela va dans le sens de ce que la plupart des gens ont promis durant les élections :

une ville plus verte. Elle se réjouit de voir les résultats de cette votation et appelle à la conscience de tous pour « Aigle 2030 ».

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) ne pensait pas devoir intervenir aussi tôt, mais étant donné que l'intervention est adressée au PLR, il prend la parole. À la veille des fêtes, il a l'impression que tout le monde fait sa liste au Père Noël. Le PLR est d'accord sur le fond, mais pas sur la forme. Cela doit passer par des postulats, des motions et non par voie budgétaire. Le Conseil attend depuis un moment du concret. Les études sont faites, à présent il faut y aller. La Municipalité peut peut-être aiguiller sur ce qu'elle a prévu de faire, cela aiderait ce Plénum à prendre des décisions. C'est facile de dire que le PLR ne fait rien, mais il se demande ce que font les Verts. Pour terminer, il pense que la Municipalité a vraiment quelque chose à faire pour passer au concret.

M. Fabrice **COTTIER**, Municipal, souhaite, au nom de la Municipalité, remercier pour ces amendements et de l'intérêt porté à cet assainissement énergétique. Elle partage complètement cette réflexion. Toutefois, elle estime que ces montants ne font pas sens en l'état. CHF 100'000.- c'est un montant, mais pour rénover un bâtiment et l'assainir complètement au niveau énergétique, il n'est largement pas suffisant. Pour ce faire, elle préfère privilégier ces assainissements de bâtiments communaux par le biais de préavis de rénovation. En début 2023, le Conseil communal verra arriver trois préavis pour les bâtiments communaux, dans lesquels il sera tenu compte de cet assainissement énergétique : l'ancienne gendarmerie, le Bec d'Aigle et Mont Séjour. Il n'est pas possible de faire tous les bâtiments en une année, car la commune ne dispose pas des ressources humaines pour pouvoir faire plusieurs rénovations en même temps et il y a un plan d'investissement à tenir jusqu'en 2026. Cela va se faire étape par étape. La Municipalité va dans ce sens, mais il faut lui laisser le temps de travailler. Un PEC a été fait, elle va construire là autour. Dès lors, M. COTTIER recommande à l'Assemblée de refuser ces amendements.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) constate un ping-pong des donneurs de leçons de part et d'autre et entend tout et son contraire. Le budget, c'est avant tout un outil de gestion et de pilotage financier pour la commune et non pas un objet d'orientation politique majeur. Ce n'est pas avec le budget que l'on fait des affections majeures sur une politique donnée. Pour lui, il sert avant tout au pilotage et il permet de mettre en œuvre un certain nombre d'options qui ont été prises en cours de législation, de manière progressive. Il ne pense pas que la discussion de budget soit le bon moment pour faire des grandes modifications budgétaires. Mais en même temps, le Conseil a tout de même, de manière réitérée, ne serait-ce que par l'adoption du plan climat, donné des impulsions très claires dans sa volonté d'une politique énergétique, de respect de biodiversité et de lutte contre le changement climatique. Les CHF 100'000.- proposés peuvent paraître ridicules en fonction des besoins, mais en même temps, c'est une façon de montrer un geste. Comme l'a dit M. le Municipal F. COTTIER, ce n'est pas avec cela que la commune va pouvoir rénover énergétiquement le Bec d'Aigle, ni les autres bâtiments, par contre, c'est la volonté que ce Conseil pourrait montrer et dire à la Municipalité qu'il a vraiment envie que cela se passe. Et en cours d'année, il y aura certainement des projets ou des possibilités plutôt mineures qui permettront d'être réalisés sans que cela ne soit un dépassement budgétaire. Il est vrai que normalement, c'est le rôle du préavis de faire des investissements, mais donner à la Municipalité, non pas une carte blanche pour dépenser de l'argent, mais pour pouvoir faire des mesures d'impulsions mineures rapidement, montre les gestes qui permettent de démontrer la volonté d'agir. Si en partie l'amendement proposé par Alternative donne la possibilité à la Municipalité d'avoir une marge de manœuvre supplémentaire, c'est pour cette marge de manœuvre là qu'en ce qui le concerne, qu'il soutiendra cet amendement.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) ajoute que ce sont des investissements en relation à la crise énergétique et au développement durable qui sont rentables financièrement. Cela vaut la peine de donner cette marge de manœuvre à la Municipalité. Il ne pense pas que cela va l'empêcher de faire quelque chose, ou la stresser, mais plutôt lui donner de la liberté. Plein de projets sont en cours dans le PEC et vont se réaliser, il y a vraiment de quoi utiliser cet argent. Ce n'est pas du tout pour stresser la Municipalité, mais pour lui donner ce pouvoir d'agir qu'a cité M. le Conseiller Ph. PASCHE tout à l'heure. Au nom des générations futures, et aussi pour tous, il y a tout intérêt à appuyer ce genre de démarche.

M. Luc **DELADOEY** remercie pour les réponses apportées. Il tient à préciser qu'il est bien conscient de devoir passer normalement par un préavis. Les projets, il est vrai, c'est ainsi qu'il les faudrait. Néanmoins, dans ce cas présent, il pense que ces CHF 100'000.- permettraient d'aller dans le sens de la règle des 80-20. Pour ceux qui ne connaissent pas cette règle, avec 20 % d'effort, on arrive peut-être à atteindre le 80% des objectifs. Donc des petits montants peuvent permettre de faire des grandes choses. Il ne demande pas de

rénover tous les bâtiments, mais en commençant avec des petites choses bien ciblées, il y aura des avances considérables. C'est là l'objectif de cet amendement.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) est étonné d'entendre parler de petites sommes. Il souhaite rappeler que la commune est en train de faire une rénovation énergétique de l'Hôtel-de-Ville qui coûte un saladier et qui est quand même son cheval de bataille pour les prochaines années. Il s'agit tout de même de dépenses importantes. Ce n'est pas le moment de discuter de ces montants et il faut se contenter de finir l'Hôtel-de-Ville pour voir combien il va coûter.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close et ce double-amendement est passé au vote.

À main levée, le double-amendement est **refusé à la majorité des membres présents (NON : 28 – OUI : 26 – abstentions : 6)**

La discussion des pages 20 à 22 est close.

2. Finances p. 30 à 32

La parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments p. 34 à 48

La parole n'est pas demandée.

4. Travaux p. 50 à 58

M. Sylvain **ORIOLE** (les Verts), au nom de son groupe, souhaite déposer un amendement. Il constate que certains projets peinent à se mettre en place, sous peine aussi de perdre certaines subventions précieuses pour la commune. Il constate également qu'il y a la nécessité d'améliorer et de mettre en place certains parcours piétonniers ou cyclables, notamment avec la restructuration de l'école. Il propose l'amendement suivant :

Amendement au compte 431.3142.20 – charges : augmentation de CHF 100'000.- afin d'améliorer cette mobilité douce, création d'un chemin piétonnier sécurisé ou de parcours cyclables sécurisés sur les chemins de l'école ; et point 431.4816.00 – recettes : CHF 100'000.- prélevés sur le fond de contribution aux frais d'aménagement du quartier.

Ce qui au niveau comptable n'a pas de modification sur l'équilibre budgétaire et permet de mettre un coup de pouce au niveau de l'urgence, notamment des déplacements scolaires.

La discussion est ouverte :

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, remercie pour cet amendement qui montre une préoccupation d'une partie de la population. Il est important que toutes les personnes usagères de la route puissent le faire en toute sécurité, à commencer par les piétons, notamment les personnes âgées et les enfants. C'est pourquoi, à chaque fois que la Municipalité estime qu'il faut effectuer des travaux de sécurisation, elle le fait. Elle doit toutefois le faire en collaboration et avec les autorisations du Canton, ce qui ne va pas forcément de soi, alors que c'est frappé au point du bon sens. Par exemple, la commune a souhaité placer des coussins berlinois pour ralentir le trafic à plusieurs endroits de la ville. Mais elle est toujours en pourparlers avec les services de l'État qui ne sont pas convaincus de la mesure. Il en va de même pour les réductions de vitesse et pour les voies cyclables. À contrario, certains chantiers ont pu aller vite. Comme celui de la sécurisation du carrefour Lieugex / Pré Yonnet. Ces travaux, qui se montent à environ CHF 42'000.- n'ont pas attendu une modification budgétaire. Ainsi, la Municipalité invite le Conseil communal à en rester au budget qu'elle lui a proposé, persuadée qu'en cas de besoin, elle peut décaquer les moyens nécessaires, et à rejeter l'amendement

déposé, aussi sympathique soit-il.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) ajoute que, dans le rapport du schéma directeur cyclable, la commission avait émis un vœu N° 1 dans lequel il était indiqué : « établir un plan de dessertes des écoles, ainsi que des installations sportives et de loisirs, établir des itinéraires sécurisés pour les écoliers doit être une priorité du schéma directeur cyclable ». Il demande à la Municipalité l'avancée de ce travail, d'autant plus que dans ce cadre-là, le Conseil avait également voté un montant de CHF 40'000.- pour étudier l'opportunité des conditions de faisabilité des concepts de rue cyclables et voies vertes. Il faudrait se coordonner avec cela pour savoir si cet amendement fait sens ou pas.

M. Stéphane **MONTANGERO** répond que plusieurs tronçons sont à l'étude, notamment avec le bureau de mobilité à Berne. La Municipalité est dans l'attente des résultats finaux.

M. Sylvain **ORIO** souhaite rebondir sur les propos de MM. PASCHE et MONTANGERO. En attendant le rapport de l'étude, ce montant doit être utilisé. Et le moment venu, il sera accessible pour une action rapide et immédiate.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close et cet amendement est passé au vote.

À main levée, l'amendement est **refusé à la majorité des membres présents. (NON : 36 – OUI : 24)**

La discussion se poursuit sur les pages 50 à 58 :

M. Stéphane **TILLE** (UDC), au point 462.3526.00 AERA -participation communale, rappelle que le Conseil communal avait voté en 2019, le préavis pour la création de l'Association intercommunale d'épuration des eaux usées de la région d'Aigle, ainsi que ses statuts. Le préavis mentionne que des économies sont escomptées et selon les statuts, les dépenses annuelles nettes (amortissement, intérêts et les charges d'exploitation de la step) sont réparties entre les communes. Ne voyant pas ces économies annoncées, M. le Conseiller demande à quoi correspond cette augmentation de charge de plus de CHF 230'000.- et pourquoi ce montant n'est pas capitalisé dans une partie du projet de l'AERA.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond qu'il s'agit de la participation à la step régionale, comme expliqué à la CoFin. Ce projet est en phase transitoire où forcément, il y aura un moment donné, un rééquilibrage aussi de la facturation. Potentiellement et d'après l'évolution, il s'agira de montants plus importants dans les trois ans à venir, jusqu'à la mise en fonction finale de cette step. C'est une ponction qui est faite sur le fond de réserve pour équilibrer ce compte. Il est important de bien voir qu'il y a six ans, la commune avait révisé le règlement sur l'eau potable. Une des questions dans le cadre de ce préavis était de savoir pourquoi le règlement des eaux usées n'a pas été fait. Ce à quoi il a été répondu qu'il fallait attendre de connaître la finalisation du projet de l'AERA et à ce moment-là, un projet de révision de règlement se fera. Puisqu'il y a une amélioration du traitement, en particulier avec les micros polluants, il est normal qu'à un moment donné, cette nouvelle ponction soit financée avec une adaptation de la taxe. Au final, il y aura une participation différente dans ce compte-là. Il s'agit là d'une participation et à futur, il y aura un compte articulé différemment avec une taxe directement perçue et moins de prélèvement ici.

Mme Anne **CROSET** (EA), au point 462.3122.00 – électricité – step, constate que le montant budgétisé correspond au double de l'année passée. Cela lui paraît très important et elle demande une explication.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, répond qu'il s'agit de l'augmentation du coût de l'électricité annoncée par la Romande Energie pour l'année 2023.

Mme Emmanuelle **EMERY** (les Verts), au point 470.3147.10 – biodiversité, constate que l'année dernière, le montant était de CHF 20'000.- et cette année, il se monte à CHF 5'000.-. Elle souhaite en connaître la raison.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, répond que désormais, il y a des montants qui sont à disposition dans le PEC.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

5. Instructions publiques et cultes p. 60 à 64

M. Philippe **BELLWALD** (EA), au point 502.3141.00 – entretien courant des bâtiments fait remarquer qu'il est fait état de l'achat de 25 écrans interactifs pour CHF 189'000.-. Il souhaite avoir quelques explications concernant ces écrans et l'endroit où ils seront placés.

M. Fabrice **COTTIER**, Municipal, répond qu'il s'agit d'écrans pour les écoles. La commune doit mettre ces écrans interactifs à disposition dans toutes les classes, ce qui représente une somme importante. Il a été décidé, en 2023, d'équiper toutes les classes.

M. Philippe **PASCHE** (PLR), sur le même compte, il est fait mention de CHF 200'000.-. Les commentaires indiquent CHF 40'000.- + 14'000.- + 189'000.- + 20'000.-. Le total donne largement au-dessus de ce qui est mentionné dans le compte.

M. Fabrice **COTTIER** répond qu'il s'agit d'une erreur dans le descriptif. Les commentaires correspondent aux comptes 502.3141.00 et le 502.3141.10 travaux d'amélioration, notamment tout ce qui est réfections sanitaires du Collège 54, les réparations de chenaux et pose de ligne de vie. Il s'agit d'entretien courant et non des travaux d'amélioration.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

6. Police p. 66 à 70

La parole n'est pas demandée.

7. Service social p. 72

Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR) rappelle l'amendement de la CoFin :

Amendement au compte 711.3655.13 Association Amis – réintroduire le montant + CHF55 000.- pour l'année 2023

La discussion est ouverte :

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, annonce que la Municipalité a pris bonne note des remarques de la CoFin, qu'elle a partagé. Elle souhaite encourager tout le travail qui est fait par l'Association AMIS dans ce quartier de la Planchette, comme elle l'a fait cette année, et elle demande à ce Plénum de bien vouloir accepter l'amendement tel qu'il a été présenté.

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) signale, qu'étant au comité de direction de l'Association AMIS, se récusé au niveau de la discussion et du vote de cet amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close et cet amendement est passé au vote.

À main levée, l'amendement est **accepté à la majorité des membres présents.**

La discussion se poursuit sur la page 72 :

M. Louis **GOY** (les Verts), au compte 711.3011.00 - traitement TSHM, explique que l'augmentation de la population aiglonne complexifie les tâches sociales existantes et en ce qui concerne la jeunesse. Cela implique d'implanter une politique publique locale complémentaire aux prérogatives régionales, cantonales et fédérales. Sa mise en œuvre effective passe par l'engagement d'un-e professionnel-le pour répertorier,

analyser, présenter des scénarios d'action au municipal en charge des affaires sociales, à l'instar du coordinateur engagé pour les réalisations sportives dans la ville. De ce fait, le groupe Les Verts & Ouverts dépose l'amendement suivant :

Amendement au compte 711.3011.00 – charges : augmentation de CHF 60'000.- pour la création d'un poste de coordinateur à la cohésion sociale et de la jeunesse.

Poste mis en place durant l'année 2023 et qui serait complété par la suite.

La discussion est ouverte :

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, répond que la Municipalité doit d'abord étudier les besoins réels, les tâches qui devraient être confiées concrètement à ce coordinateur, ou si un renforcement du soutien des associations déjà présentes, avec délégation de tâches, ne pourrait pas être envisagé à la place. De ce fait, la Municipalité suggère de refuser cet amendement.

M. Cyril **ZOLLER** (ALT) salue la belle collégialité de la Municipalité et la respecte d'autant plus. Cependant, étant dans certaines affaires courantes relatives à cet amendement, il souhaite faire un comparatif très simple : c'est comme si le municipal de la police devait aller lui-même arrêter les gens par manque d'effectif, ou au municipal de la voirie d'aller lui-même récolter les poubelles derrière le camion poubelles. C'est exactement ce qui se passe actuellement, au niveau de la gestion du service social et de la jeunesse.

M. Bernard **BOREL** (les Verts) est étonné d'entendre Mme la Municipale en charge du social d'analyser les besoins, comme si elle ne les connaissait pas. Elle les connaît très bien puisqu'elle dit tout le temps être surchargée, qu'elle n'arrive pas à s'occuper des choses et à bien les coordonner. Ce qui fait, qu'au fond, il n'y a pas vraiment une politique communale de la cohésion sociale et de la jeunesse. C'est bien de la collégialité, mais quand même. C'est une perche que le Conseil donne à la Municipalité pour justement améliorer et coordonner la question sociale. Si la Municipalité dit qu'elle n'en veut pas, tant pis, mais ce n'est pas tellement l'écho qu'il a eu depuis quelques mois.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close et cet amendement est passé au vote.

À main levée, l'amendement est **refusé à la majorité des membres présents. (NON : 33 – OUI : 21 – abstentions : 6)**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. Service des eaux p. 74

La parole n'est pas demandée.

9. Charges par nature p. 78 à 82

Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR) rappelle l'amendement de la CoFin :

Amendement au compte 3122 « Gaz » et 3123 « Electricité » des charges et revenus par nature

- **Au compte 3122 « Gaz » du budget 2023 des charges et revenus par nature, de réduire de 5% le montant de CHF 503'800.- pour l'inscrire à CHF 478'610.-**
- **Au compte 3123 « Electricité » du budget 2023 des charges et revenus par nature, de réduire de 5% le montant de CHF 613'000.- pour l'inscrire à CHF 582'350.-**

La discussion est ouverte :

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, indique que la Municipalité a pris bonne note de cet amendement et qu'elle a étudié les différentes possibilités de réduction énergétique lors de l'établissement du budget. Elle avait des chiffres précis des fournisseurs principaux habituels que sont la Sté du Gaz et Romande Énergie. Par contre, il est apparu difficile de chiffrer et de quantifier les possibles économies, vu les structures et les situations différentes et variées rencontrées sur le patrimoine communal. Il pense aux bâtiments, l'éclairage public, aux infrastructures, etc.. La CoFin parle de 5% de réduction, la Municipalité en prend bonne note, mais pourquoi pas plus ou pas moins ? Il est très difficile de poser un chiffre et de quantifier cela, d'autant plus qu'il y a des énergies très différentes et des conditions d'achat de ces énergies très différentes entre le gaz et l'électricité. De plus, on ne parle pas de l'approvisionnement en mazout. Afin de montrer la volonté de la Municipalité d'aller dans le sens de la CoFin et de prévoir quelque chose pour montrer son signe d'économie d'énergie, la Municipalité demande d'accepter l'amendement de la CoFin.

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) félicite la Municipalité pour les économies d'énergie qu'elle a mises en place. Il est aussi extrêmement difficile de pouvoir prévoir quoi que ce soit en termes d'énergie aujourd'hui, étant donné la fluctuation constante des prix. En conséquence de quoi le groupe Socialiste refuse cet amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close et cet amendement est passé au vote.

À main levée, l'amendement est **accepté à la majorité des membres présents**.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS :

M. N. BIFFIGER, au nom du Président, donne à nouveau lecture des conclusions **amendées** et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents, le Conseil communal d'Aigle** :

- Vu le préavis 2022-13 du lundi 10 octobre 2022, relatif au budget 2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter le budget ordinaire pour 2023 **amendé** comprenant :

aux dépenses	CHF	50'715'160.-
aux recettes	CHF	50'621'750.-
Soit un excédent de dépenses de	CHF	93'410.-

2. De prendre acte des budgets d'investissements communaux, ainsi que du financement qui en découle.

2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL N°2022-15 DU 31 OCTOBRE 2022 RELATIF À LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE, MISE EN SÉPARATIF DES EAUX CLAIRES ET ASSAINISSEMENT DES RÉSEAUX D'EAU USÉE ET D'EAU POTABLE DE LA RUE SAMUEL CORNUT

M. Raphaël **HONKOU** (PSA) donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

Mme Anne **CROSET** (EA) demande que la Municipalité lui fournisse une évaluation du subside de l'ECA et éventuellement de la participation financière des TPC portant sur le puits perdu.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, répond qu'il est très difficile de chiffrer des subsides, car ceux-ci ne se touchent qu'à la fin des travaux et sur présentations des factures. Cependant, il faut compter sur environ CHF 10'000.- de participation des TPC pour le puits perdu et concernant l'ECA, la commune espère toucher un subside CHF 20'000.-, ce qui ferait un total de CHF 30'000.- environ, pour l'ensemble des travaux.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) souhaite que la commission puisse éclairer sa lanterne sur l'aspect photo absorbant du bitume. C'est un endroit où il y a peu de circulation et où les gens roulent lentement. Il comprend bien l'aspect écologique, mais il se demande si cela est vraiment un vœu de la commission.

M. Marc **TAVERNEY** (PLR) répond que cela semble être une coquille qui s'est glissée dans le rapport, parce qu'il avait été parlé d'un revêtement qui absorbe la chaleur et non pas du phono absorbant. Effectivement, un tel bitume sur une route 20 km/h n'a pas de sens.

Mme Johanna **BECK** (les Verts) ajoute que c'est un bitume qui émet moins de chaleur qu'habituellement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. N. BIFFIGER, au nom du Président, donne à nouveau lecture des conclusions qui ne diffèrent pas de celle du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et **à l'unanimité des membres présents, le Conseil communal d'Aigle** :

- Vu le préavis 2022-15 du 31 octobre 2022 relatif à la réfection de la chaussée, mise en séparatif des eaux claires et assainissement des réseaux d'eau usée et d'eau potable de la rue Samuel Cornut ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 437'000.- TTC pour l'assainissement du réseau de l'eau potable et d'eaux usées, ainsi que la mise en séparatif des eaux claires par infiltration, de la réfection de la chaussée de la rue Samuel Cornut ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 437'000.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions ;
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte de réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées et des eaux claires. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.
4. D'adopter le projet des travaux tel que présenté.

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

4. MOTIONS DÉPOSÉES

Néant.

5. POSTULATS DÉPOSÉS

Néant.

6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

6.1 INTERPELLATION "PROJET DE CHAUFFAGE À DISTANCE ET SATOM"

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) donne lecture de son interpellation dont la teneur est la suivante :

« Nous l'avons appris lors de la dernière séance du Conseil communal, la Municipalité a, semble-t-il, décidé d'aller de l'avant dans le projet de convention avec la station d'incinération de la Satom, pour installer un réseau de chauffage à distance sur toute la commune d'Aigle sans demander son avis au Conseil communal.

Le motif de cette non-consultation serait que cette convention ne comporterait pas d'obligation pour la population de s'approvisionner en énergie avec ce système.

Quand on se souvient de ce que les travaux d'installation en ville et sur tout le territoire communal ont comporté comme désagréments et frais accessoires chez nos amis montheysans, on peut s'étonner de ce manque d'ouverture et de dialogue à Aigle.

En amont de cette hypothétique convention avec la Satom, se posent des questions sur le sérieux et les compétences de cette société. Les interrogations sont nombreuses :

- En janvier 2017, un malheureux coup de pelle mécanique sur un chantier de la ville de Monthey a provoqué une rupture de la conduite d'approvisionnement de chaleur de plusieurs jours pour plus de 1800 ménages. Il n'existait pas de boucle alternative d'approvisionnement !
- En novembre dernier, un incendie sur le site de la Satom provoque un arrêt de la production d'énergie qui va durer plusieurs mois. Là aussi, pas d'alternative pour brûler les déchets, on brûlera des centaines de milliers de litres de mazout, on enverra les déchets dans d'autres centrales à nos frais et on ne vendra plus de chaleur ni d'électricité !

Ces accidents sont inquiétants et coûtent très cher aux propriétaires qui sont les communes avoisinantes, dont Aigle, financièrement et aussi au niveau de la qualité de l'air ces prochains temps.

Le projet d'approvisionnement de la ville d'Aigle, devisé à plus de 150 millions de francs, ne comporte pas, lui non plus, de boucle alternative d'approvisionnement et aura la même fragilité.

Il semble donc que les projets de la Satom présentent des **lacunes graves**. Le doute s'est installé. Et même si son conseil d'administration prétend que Satom paiera tout, on ne doit pas oublier que Satom appartient aux communes actionnaires et que les pertes seront assumées un jour ou l'autre par les contribuables des communes propriétaires. Les enjeux financiers sont très importants.

Nous nous en tiendrons à trois questions essentielles à la Municipalité :

- La Municipalité va-t-elle réexaminer la situation de la Satom au vu des derniers événements inquiétants ?
- Envisage-t-elle, dans sa volonté habituelle de transparence, de faire un rapport détaillé à notre Conseil communal sur la Satom, son état actuel et son projet à Aigle avant la signature de la convention ?
- N'est-il pas temps d'étudier des modes alternatifs de chauffage à distance pour notre ville, et notamment avec le bois communal comme combustible ?

Nous remercions la Municipalité de prendre en compte cette interpellation et d'y répondre par écrit ».

6.2 INTERPELLATION "ÉCLAIRAGE PUBLIC EST UNE QUESTION DE SÉCURITÉ PUBLIQUE. HALTE À LA MISE EN OBSCURITÉ DE NOTRE VILLE"

M. Grégory **DEVAUD**, syndic, répond qu'à aucun moment, la Municipalité a considéré qu'il y avait une obligation d'effectuer des économies d'énergie. Il rappelle les 4 phases que sont en 1 : les recommandations, en 2 : les obligations, en 3 : le délestage, en 4 : le black-out et il espère ne pas devoir arriver en phase 2.

Le décret cantonal concernant les vitrines et les entreprises a été validé il y a environ 6 semaines, suivi d'une période de publication de 30 jours, puis il est rentré en force il y a une dizaine de jours, applicable immédiatement. La commune a recensé les vitrines et enseignes encore allumées plus tard qu'une heure après la fermeture de la société et elle va informer de ce décret, d'ici à la fin de l'année, toutes les entreprises, en leur indiquant de porter une attention particulière à ces nouvelles obligations. Pour rappel, ce décret prévoit que les vitrines et enseignes soient éteintes au plus tard une heure après la fermeture et au plus tôt une heure avant l'ouverture. Il est prévu de travailler dans un premier temps sous forme d'avertissement, en rappelant le contenu du décret, puis sous la forme de sanction telle que le prévoit ce même décret.

Cette situation de crise dure depuis trois mois, c'est un sujet qui revient sur le bureau de la Municipalité chaque semaine. Elle a fait les pesées d'intérêts sur les actions légales possibles et imaginables à son encontre. Dire que la jurisprudence neuchâteloise vaut sur le canton de Vaud, lui paraît aller un peu loin. Il y a effectivement des recommandations de la part du Bpa et de la norme BSS, qui ne sont pas des obligations légales, il n'y a aucun article de loi et aucun règlement qui porte sur la question des passages piétons. Néanmoins, il y a le principe de les appliquer, ce que la Municipalité a cherché à faire ces dernières semaines.

Il lui sera difficile de donner la liste des entreprises et leurs consommations, car il s'agit d'une question de protection des données. La Municipalité a des contacts réguliers avec ces entreprises dans le cadre de leur développement, mais cela fait partie des dossiers qui ne peuvent être transmis. Le potentiel d'économie est relativement modeste, par rapport à la consommation effective, mais il faut vraiment pouvoir encourager la population à faire ces économies-là, petites et grandes, car 1 % par-ci ou par-là font qu'habituellement, le remplissage des barrages est de 70 % et à l'heure actuelle, il est de 82 %. Le moment venu et en fonction de l'allumage possible et imaginable des centrales nucléaires en France, respectivement de l'utilisation de cette énergie et non de la météo, il faudrait imaginer devoir, en février ou en mars, avoir besoin de turbiner plus que d'habitude. M. le Syndic casse le cou à ceux qui prétendent que les économies aujourd'hui ne servent à rien, car il n'est pas possible de stocker. C'est faux, aujourd'hui, il est possible de stocker, ou de moins utiliser des capacités hydrauliques pour pouvoir s'en servir lorsqu'il y en aura réellement besoin. L'objectif est de rester en phase 1, avec des recommandations et des incitations et de ne pas passer en phase 2. Tout est fait pour ne pas arriver à ce stade-là et il croit pouvoir dire que, par ces quelques éléments, la Municipalité a répondu à l'interpellation, en complément de l'annonce faite en début de soirée quant à l'évolution de ces prochains jours de la mise complète sur le même régime dans la ville : une extinction des lumières de 22 : 00 à 05 : 00.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Questions de M. Marco Allenbach (PSA)

Une initiative a été menée par plusieurs parents qui se sont mobilisés spontanément pour amener les enfants à l'école à vélo. Ils se sont rendu compte d'une série de choses problématiques au point de vue de la sécurité. Par ailleurs, ils sont tout à fait satisfaits des contacts qu'ils ont avec les services de la commune, mais leur lettre est restée lettre morte. Ils sont réécrits récemment. M. le Conseiller ne demande aucune réponse à la Municipalité ce soir, mais il lui semblerait vraiment souhaitable que les mesures soient prises et qu'une réponse soit donnée à ce courrier pour ne pas décourager cette initiative qui ne coûte absolument rien à la Municipalité et n'engage aucun service de l'état.

Allocution de M. le Syndic Grégory DEVAUD

« Quelle année ! Cinq chantiers privés : ex Romande Energie, ex Badoux, ex Messageries, la Tour viticole et la Croix-Blanche. Et cela continue. Un peu malgré nous, c'est une année dense. Il y a fort à parier que dans une année, nous pourrions dire que la ville d'Aigle comptera 12'000 habitants. Encore une fois, ce n'est pas une fin en soi, mais notre ville évolue. C'est une année de vélos, un regroupement des cycles scolaires, le déménagement de l'administration, un hôpital démoli, un complexe administratif de l'Hôtel-de-Ville en totale rénovation et le changement d'habitudes de la place de la Gare où son horloge est cachée provisoirement et on a même éteint la ville. Souvenez-vous, on était il y a une année, en plein Covid et cette année a vu se développer une guerre inquiétante et une crise énergétique qui nous ferait presque oublier la guerre du climat et la grève des femmes, tellement aujourd'hui on est passé dans un quotidien avec le plan OSTRAL et INOPIA. On cherche vraiment à nous faire peur et c'est assez réussi. Quelle année donc ! Deux burn-out, deux déménagements, seul l'éternel Sage de la Municipalité a résisté ! Je souhaite vous dire qu'effectivement, la Municipalité a de nombreuses séances. Un politicien m'a dit un jour que lorsque l'on est dans une ville, il faut aussi chercher à amener un peu de vie. Vous pouvez être jaloux de nous, il n'y a pas de souci, il y a les élections bientôt, mais je peux vous dire que c'est ni la journée des deux jours, ni la sortie annuelle de trois jours, ni les quatre jours de management qui devraient vous rendre jaloux par rapport à une activité qui est extrêmement dense et je souhaite ici, vivement remercier mes collègues municipaux. C'est une Municipalité dont j'ai le plaisir de présider et il est extrêmement important pour toute la ville que les Autorités soient unies et c'est le cas. J'adresse également mes remerciements au personnel communal, c'est une grande et sacrée équipe sur laquelle on peut compter. Il y a eu beaucoup de départs cette année, beaucoup d'engagements, mais on peut compter sur une équipe communale au top et qui a à cœur de donner le meilleur d'elle-même pour la ville.

Puis, il y a le Conseil communal aussi. Je crois pouvoir dire, au nom de la Municipalité, qu'on a pu compter sur des débats constructifs qui sont assez vifs, mais ils sont sereins et surtout, on sait pouvoir compter sur un soutien dans cette recherche d'équilibre que l'on a vu ce soir. Nous sommes suisses, vaudois, aiglons et chacun y va un peu de son avis et de sa position. Nous avons une Municipalité multicolore, mais le Conseil communal l'a encore plus et nous voyons cela comme un aspect très positif. Quand on se compare, on se rassure, notamment avec d'autres communes de la région. On peut dire qu'Aigle est pris en exemple et c'est aussi grâce à vous. C'est toujours intéressant lorsqu'il y a un débat constructif et lorsqu'il y a la confrontation positive, on en ressort toujours meilleurs, car il y a une belle réflexion et les débats qui ont eu lieu ce soir font que l'on va de l'avant pour la promotion, le rayonnement et le fonctionnement de la Ville.

Habituellement, je lis toujours un livre et je n'ai pas failli à la tradition d'en citer un, en disant : « *au cœur du Chablais, le château d'Aigle offre un panorama sans équivalent sur ce vignoble qui fait la jonction entre les cantons de Vaud et du Valais. Cette forteresse médiévale entourée d'une mer de vigne dans laquelle se déroule chaque année le Mondial du Chasselas, abrite aussi le musée de la Vigne et du Vins* ». Nous avons décidé, cette année, de vous offrir cette magnifique BD qui a été réalisée par le Mondial du Chasselas. Profitez de découvrir cette BD fabuleuse et qui met en avant, tout un terroir, parce que oui, à Aigle, il n'y a pas

que le vélo, il y a aussi le Chasselas !

A toutes et tous, profitez de ce temps avec votre famille et vos proches, merci et à l'année prochaine en forme ! ».

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23h36.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Pierre CALORE



La secrétaire :
Véronique DELADOEY

